

**Rapport d'activité**  
**FONDATION GENEVOISE POUR LE DÉPISTAGE**  
**DU CANCER DU SEIN**

**Année 2001**

## RÉSUMÉ

Le Conseil de Fondation rend compte dans ce document des activités de la Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein en l'an 2001.

Les structures mises en place ont pleinement fonctionné durant cette année, d'une part en raison des activités liées à la mise en œuvre du programme de dépistage, d'autre part dans le contexte plus général des discussions qui concernent les principes mêmes du dépistage du cancer du sein.

C'est grâce à l'équipe du centre de dépistage, de ses deux médecins, de son administrateur, du secrétariat et des divers collaborateurs que le dépistage de plusieurs milliers de femmes de plus de 50 ans a pu être réalisé.

Il reste encore beaucoup à faire et certaines questions ne sont pas résolues, au niveau du remboursement, de l'information et de la question de la participation en regard des mammographies hors programme.

Le Conseil de Fondation a pris plusieurs mesures de réorganisation interne. Son souci est d'assurer le dépistage et l'information des femmes concernées, tant que les avantages de la mammographie de dépistage ne seront pas supplantés par d'autres approches démontrées, tant dans leur efficacité que de leur économicité.

# 1. INTRODUCTION

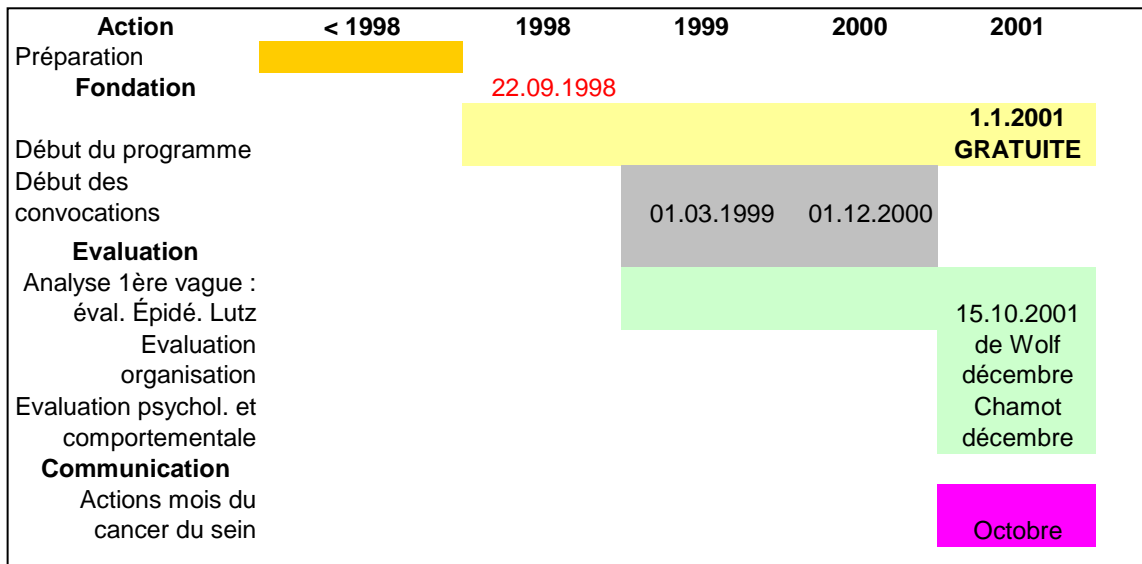
L'année 2001, avec l'entrée en vigueur, dès le 1<sup>er</sup> janvier, de la révision des modalités de remboursement de la mammographie de dépistage, aura débuté sous les meilleurs auspices pour les programmes cantonaux de dépistage du cancer du sein.

Avec ce changement fondamental et compte tenu de l'état actuel des autres dossiers, le Programme genevois de dépistage du cancer du sein a-t-il acquis, à trois ans de son démarrage, une légitimité de santé publique ?

Il est sans doute trop tôt pour y répondre. Dans un climat de controverse sur la question du dépistage, nous pouvons constater que les responsables de tous les pays concernés ont décidé de maintenir ces programmes en activité. Il en est de même à Genève.

## 1.1 HISTORIQUE

L'histoire du dépistage du cancer du sein à Genève a connu plusieurs étapes résumées dans le diagramme ci-dessous :



A ceci, il faut ajouter les modifications des conditions de remboursement de la mammographie de dépistage systématique.

La mise en application, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2001, de la révision partielle de la loi fédérale sur l'assurance maladie, a permis d'exonérer de la franchise certaines mesures de prévention (art. 105, al. 3bis et 4, OAMal ; art. 64, al. 6, let. d, LAMal).

C'est le cas pour la mammographie de dépistage réalisée dans le cadre de programmes organisés.

Dans le canton de Genève, afin que les femmes n'aient pas à participer au coût de la mammographie de dépistage par le paiement de la quote-part de 10%, la Ligue genevoise contre le cancer, par la voix de son président, également vice-président du Conseil de Fondation, a décidé de prendre à sa charge le paiement de la quote-part « pour toutes les femmes qui participent au Programme genevois de dépistage du cancer du sein ».

Accords ont dès lors été établis par la direction de la Fondation avec la FGAM concernant les modalités de remboursement de l'examen, selon lesquels :

- pour les mammographies réalisées entre le 01.01.2001 et le 30.06.2001 : les factures correspondant au coût de la mammographie de dépistage, position 748, d'un montant de Fr. 200.–, devaient être envoyées aux femmes, lesquelles devaient en demander le remboursement à leurs caisses d'assurance maladie. Les caisses affiliées à la FGAM devaient rembourser la totalité du montant aux femmes, puis se faire rembourser la quote-part de 10% par la FGAM, à laquelle la LGCC s'était engagée à verser le montant correspondant à la cette quote-part pour les femmes participant au Programme
- pour les mammographies réalisées depuis le 01.07.2001 : les factures doivent être envoyées directement aux caisses d'assurance maladie des femmes. Les caisses doivent rembourser Fr. 180.– correspondant au 90% du coût facturé, à charge pour les instituts de radiologie de demander le remboursement du 10%, directement à la LGCC.

Il convient de relever ici que :

- la complexité des modalités de remboursement initialement retenues, a soulevé de nombreuses difficultés avec recours consécutifs auprès du Centre de coordination du dépistage ;
- le montage de financement retenu, avec prise en charge de la quote-part par la LGCC, a été dénoncé par plusieurs caisses d'assurance maladie, qui ont fait recours auprès de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et bloqué le remboursement des factures. Ce dossier, à ce jour, n'est pas résolu.

Ces accords, relatifs aux modalités de remboursement de l'examen, ne concernent pas les caisses d'assurance maladie non affiliées à la FGAM. Pour les autres caisses d'assurance maladie :

- soit elles sont soumises aux conditions de la loi fédérale sur l'assurance maladie et remboursent à l'assurée le 90 % du coût facturé de l'examen ;
- soit elles ne sont pas soumises aux conditions de la loi fédérale sur l'assurance maladie. C'est le cas pour les caisses d'assurance maladie étrangères et celles des organisations internationales.

Pour ces caisses d'assurance maladie, aucun accord relatif aux modalités de remboursement de l'examen n'a été établi.

Les caisses maladie des organisations internationales ont fait recours, dès novembre 2000, auprès de la Fondation, pour que soit établi un accord. Certaines caisses des organisations internationales ont pris leurs dispositions concernant les modalités à appliquer pour le remboursement de la mammographie et en ont informé leurs assurées par lettre circulaire en octobre 2001. Dès lors, les femmes assurées dans les caisses des organisations internationales reçoivent la facture de Fr. 200.–, puis sont remboursées à 80%, 90% ou 100% selon la caisse d'assurance maladie. Elles peuvent, ensuite, demander remboursement de la différence auprès de la LGCC qui s'est engagée à payer la quote-part pour toutes les femmes qui prennent part au Programme genevois de dépistage du cancer du sein.

## **1.2 CONVENTION**

La Convention en vigueur au 31 décembre 2000 est celle signée le 15 octobre 1998 entre l'Association des médecins du canton de Genève (AMG), la Fédération genevoise des assureurs maladie (FGAM) et la Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein.

Il importe ici de souligner que les assurances maladie des organisations internationales ne sont pas signataires de cette Convention.

A noter la fusion, au 1<sup>er</sup> janvier 2002, de la FGAM avec *Santésuisse*, fusion par laquelle *Santésuisse* a repris l'ensemble des droits et obligations incombant jusqu'alors à la FGAM.

## 2. LES BUTS

### 2.1 PRINCIPES ET ACTES FONDATEURS

La Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein, institution d'utilité publique, sans but lucratif, a été créée le 22 septembre 1998.

### 2.2 BUT DE LA FONDATION

Le but de la Fondation, comme les objectifs du Programme, ont été maintenus tels qu'établis pour le démarrage du Programme de dépistage du cancer du sein, soit « d'encourager et de promouvoir le dépistage du cancer du sein dans la population féminine, notamment par l'exploitation à Genève d'un centre de coordination du dépistage du cancer du sein ».

Les objectifs du Programme genevois de dépistage du cancer du sein, maintenus par le Conseil de Fondation, consistent à :

- obtenir une participation, socialement équitable, d'au moins 60% des femmes invitées ;
- réduire de 40% la mortalité par cancer du sein chez les femmes qui ne pratiquent actuellement pas ce dépistage.

## 3. LES STRUCTURES

### 3.1 LE CONSEIL DE FONDATION

#### Présidence et membres

La composition du Conseil de Fondation est restée inchangée, telle qu'elle avait été confirmée en octobre 2000.

Le Conseil de Fondation compte cinq membres qui, de fait, assument la direction collégiale du Programme. Le directeur du Programme est la **présidente** du Conseil de Fondation.

Sa composition est la suivante (les personnes dont le nom est suivi d'un astérisque sont également membres du Comité de direction et du Conseil de Fondation) :

Madame Marie-Françoise d'ANGLEMONT de TASSIGNY, **présidente** (\*)

Représentante de l'Etat de Genève

Cheffe de Service à la Délégation à la petite enfance, Genève

Madame Vanessa CERNY

Représentante de l'Association des médecins du canton de Genève

Médecin radiologue, Genève

Monsieur Claude-François ROBERT, secrétaire  
Représentant de l'Etat de Genève  
Médecin adjoint, direction générale de la santé, Genève

Monsieur Peter Walter SCHÄFER, trésorier  
Représentant des Hôpitaux universitaires de Genève  
Médecin gynécologue, polyclinique de gynécologie, Genève

Monsieur Jürg SCHMID DE GRÜNECK, vice-président (\*)  
Représentant de la Ligue genevoise contre le cancer  
Médecin chirurgien, président (jusqu'au 31.12.2001) de la Ligue genevoise contre le cancer.

### **3.2 LE COMITÉ DE DIRECTION**

Siègent au Comité de direction la présidente et le vice-président de la Fondation, soit Madame Marie-Françoise D'ANGLEMONT DE TASSIGNY et Monsieur Jürg SCHMID DE GRÜNECK.

### **3.3 LE COMITÉ MÉDICAL**

La composition du comité médical est restée telle qu'établie en novembre 2000.

Le Comité médical, comité consultatif dont les membres sont nommés par le Conseil de Fondation, est présidé par le Dr Jean-Charles Piguet, radiologue. Le président du Comité médical assiste aux séances du Conseil de Fondation.

## **4. LE PROGRAMME GENEVOIS DE DÉPISTAGE**

### **4.1 LE CENTRE DE COORDINATION**

- Son rôle

Le Centre de coordination est l'organe opérationnel de la Fondation.

Sa fonction consiste notamment à assurer, selon les documents de référence établis avant le démarrage du Programme, le fonctionnement opérationnel du Programme de dépistage du cancer du sein, sur la base des directives du Conseil de Fondation.

- L'équipe du centre

Les principaux changements apportés à la composition de l'équipe concernent la coordination médicale.

Il convient de rappeler que le médecin, en congé maternité depuis décembre 2000, a été remplacé pendant la durée de ce congé, sur la base d'un temps de travail de 50%.

Depuis sa reprise d'activité en mai 2001, la coordination médicale est assumée par :

1 médecin spécialisé en santé publique à 60% ;

1 médecin spécialisé en radiologie à 20%, lequel assume également la fonction de radiologue expert pour le Programme.

La composition actuelle de l'équipe administrative dont l'augmentation cumulée de son temps de travail par rapport à l'année 2000 est de 60% est la suivante :

- 1 responsable administratif à 100% ;
- 1 secrétaire à 80% ;
- 1 secrétaire à 70% ;
- 1 secrétaire à 50% ;
- 1 commis administratif à 80%.

## **4.2 LES PARTENAIRES**

- Les femmes
- L'Etat de Genève
- La Ligue genevoise contre le cancer
- Les professionnels
- L'association des médecins genevois
- Le groupement des radiologues
- Le groupement des gynécologues
- L'institut de médecine sociale et préventive
- Le registre genevois des tumeurs
- La PSQ
- Les HUG
- La pathologie
- Les assureurs

## **5. ACTIVITÉS ET FONCTIONNEMENT**

### **5.1 PROGRAMME**

#### **Réalisation des mammographies et assurance de qualité**

- Modalités

Les modalités de réalisation et lecture des mammographies dans le cadre du Programme sont inchangées depuis son démarrage (cf. rapport d'activité 1999). Depuis mars 2000, les 2<sup>es</sup> et 3<sup>es</sup> lectures sont effectuées, à tour de rôle, par six radiologues « experts ». La composition de ce groupe d'experts n'a pas connu de modifications.

Le Conseil de Fondation a pris la décision de ne plus archiver les mammographies de dépistage au Centre. L'équipe administrative assume le renvoi des clichés archivés entre mars 1999 et février 2001.

Afin de constituer une filmothèque à des fins d'enseignement et de diffusion de mémoire du centre, les clichés retenus « positifs » en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> lecture sont dupliqués et conservés au Centre.

- Assurance de qualité

Un contrôle annuel externe des installations radiologiques pour la mammographie de dépistage ainsi que des contrôles hebdomadaires et quotidiens (sensitométrie, densito-

métrie) sont requis dans le cadre de l'assurance de qualité des Programmes de dépistage du cancer du sein (cf. rapport d'activité 2000, § 8.3.3 et § 9.3.2).

Selon l'Ordonnance fédérale du 23.06.1999, sur la garantie de la qualité des programmes de dépistage du cancer du sein, ces contrôles relèvent de la responsabilité des organisateurs de programmes.

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a approuvé le protocole de contrôle des installations de radiologie proposé par l'Institut de radiophysique appliquée (IRA) et accepté la légitimité de l'IRA pour réaliser ces contrôles.

Un projet de mandat bipartite (Fondation genevoise – IRA) pour la supervision de ces contrôles a été soumis par la coordination médicale, projet revu sous forme d'un mandat tripartite (Fondation – IRA – radiologues) par la juriste consultante de la Fondation et soumis au Conseil de Fondation en décembre 2000.

Dès lors, les modalités initialement prévues pour garantir l'assurance de qualité dans le cadre du Programme genevois, sont restées inchangées depuis le démarrage de celui-ci.

- **Instituts de radiologie partenaires du Programme**

Treize instituts de radiologie ont demandé à être reconnus comme partenaires du Programme genevois de dépistage.

L'agrément pour le Programme nécessite

- que le radiologue qui en fait la demande soit signataire de la Charte du Programme ;
- que l'installation radiologique pour la réalisation des mammographies de dépistage soit conforme aux recommandations du Programme « Europe contre le cancer ».

Une proposition de révision de la Charte visant à garantir une meilleure adhésion des radiologues signataires à la démarche de santé publique du Programme, a été soumise au Conseil de Fondation. Ce projet n'est pas encore arrivé à maturité.

### **Information/formation des partenaires**

- **Les médecins radiologues**

La décision de constituer une filmothèque permettra d'organiser des séances de formation des radiologues et des TRM participants au programme.

- **Les technicien(ne)s en radiologie médicale (TRM)**

La formation des TRM à la réalisation des mammographies de dépistage systématique s'est poursuivie avec l'organisation, en 2001, de deux sessions de cours dans le cadre des cours PRATERA dispensés par l'École cantonale vaudoise des TRM (cf. Rapport 2000, § 8.2.1.2).

- **Les médecins**

Au cours de l'année 2001, deux courriers ont été adressés aux différents médecins du canton soit :

- l'un pour les informer des changements de conditions de remboursement de la mammographie de dépistage, en amont de la conférence de presse tenue le 16.01.2001 ;
- le second adressé aux médecins gynécologues le 17.10.2001, pour les informer de l'organisation d'une journée « porte ouverte » au Centre le 19.10.2001.



- Les infirmier(e)s et les sages-femmes

Les activités d'enseignement dans le cadre de l'Ecole du Bon secours se sont poursuivies comme en 2000 (cf. rapport d'activité 2000, § 8.2.1.5), à l'intention d'une part des étudiants du 2<sup>e</sup> cycle et d'autre part des étudiants en formation post-diplôme.

### **Sensibilisation et information de la population cible**

- Annonces à la presse

Le 16.01.2001, la direction de la Fondation a organisé, avec le concours de la société de communication mandatée par la Fondation, une conférence de presse sur le thème de la « gratuité », dès le 01.01.2001, de la mammographie de dépistage (cf. § 7.3). Cette information, très largement reprise dans la presse, a précédé le lancement de la campagne d'affichage de janvier 2001.

Le 30.10.2001, la Planification sanitaire qualitative a organisé avec la direction de la Fondation, au Centre de coordination du dépistage, un petit déjeuner à la presse pour faire le bilan des actions de communication du mois d'octobre déclaré « mois du cancer du sein ».

- Affichage

La direction a décidé, en 2001, de s'adresser en priorité à la population.

Les campagnes d'affichage (rues et transports publics genevois) sur le thème de la « gratuité » de la mammographie ont été organisées, sur décision du Conseil de Fondation, par la société en communication mandatée par la Fondation.

Deux campagnes d'affichage (rues et TPG), d'une durée de trois semaines, ont eu lieu, l'une dès le 29.01.2001, l'autre dès le 21.09.2001, auxquelles il faut ajouter deux vagues d'affichage rue, d'une durée d'une semaine, en août, et une en septembre 2001.

- Manifestations diverses

#### *Journée « porte ouverte » au Centre*

Cette journée a eu lieu le 19.10.2001, à l'occasion de la « journée de la mammographie ».

La planification sanitaire qualitative a fait annoncer dans la presse écrite cette journée porte ouverte au Centre de dépistage du cancer du sein. Cette journée a débuté par un petit déjeuner avec distribution de roses aux passants devant le Centre. Cette action a été réalisée grâce au soutien de membres de la PSQ, du Registre genevois des tumeurs, de l'association « Vivre comme avant » et de la fondation du Devenir.

- « Mois du Cancer du sein »

La Fondation a été associée aux actions du mois d'octobre déclaré « Mois du cancer du sein », organisées par la PSQ, notamment par la mise en visibilité du logo de la Fondation sur le « tram rose » et les dépliants.

Prix de solidarité « Pink Award » 2001 de la Ligue suisse contre le cancer (LSCC)

Ce prix, attribué chaque année par la LSCC dans le cadre du Mois du cancer du sein à des personnes ou organisations spécialement engagées dans le combat contre le cancer du

sein, à été remis à Berne le 31.10.2001, pour les trois Programmes de dépistage de Genève, Lausanne et Sion. Il s'accompagne, pour chaque Programme, d'un chèque d'un montant de Fr. 5'000.–.

- Foire de Genève

La Fondation était représentée à la « Foire de Genève », dans le cadre du stand de « la Médiane » où le personnel du Centre a assuré une permanence un après-midi.

- Groupes spécifiques

La présidente a été conviée le 06.02.2001, à une soirée du «Lyons club féminin» de Genève, pour une présentation de la Fondation et du dépistage du cancer du sein, réalisée avec le concours de la coordination médicale.

- Le Centre de coordination, relais de l'information

Le Centre, mieux connu de la population, se révèle très sollicité. Les appels téléphoniques, nombreux, reflètent les temps forts du programme, directs tels que vagues d'envois postaux ou actions de communication (périodes d'affichage), ou indirects (émissions télévisuelles ou radiophoniques sur le thème du cancer du sein ou du dépistage).

Les difficultés constatées par les femmes participantes pour obtenir le complet remboursement de la mammographie de dépistage, ont donné lieu à de très nombreux recours auprès du Centre.

### **Activités développées au niveau intercantonal**

- Collaboration avec les programmes cantonaux de dépistage du cancer du sein

Comme les années précédentes, les activités de collaboration se sont poursuivies entre les responsables médicaux des Programmes vaudois, valaisan et genevois. La préoccupation constante des responsables médicaux est de tendre, pour ces trois programmes, vers une harmonisation des pratiques.

Ce niveau de collaboration permet d'assurer une représentation réciproque au sein des commissions ou groupes de travail.

- Groupe de travail pour une « coordination romande des programmes pour le dépistage du cancer du sein par mammographie »

Sur mandat du Groupement romand de santé publique (GRSP), un groupe de pilotage, composé de membres du DIPPS et des responsables médicaux des Programmes de dépistage du cancer du sein existants et futurs, a été créé.

Ce groupe de travail s'est réuni à trois reprises. Le rapport intitulé « Concept de collaboration romande pour une coordination des programmes pour le dépistage du cancer du sein par mammographie », a été achevé le 23.11.2001, soumis et accueilli favorablement par le mandant.

## 5.2 FEMMES

### La population cible

Si l'on s'en tient aux termes de la Convention, signée le 15 octobre 1998 entre l'AMG, la FGAM et la Fondation, la population cible du Programme de dépistage du cancer du sein est composée par les femmes âgées de 50 à 69 ans révolus, résidentes et assurées dans le canton de Genève, soit environ 50'000 femmes.

- Femmes âgées de 70 ans et plus

Dès juin 1999, le Conseil de Fondation s'est prononcé en faveur de la levée de la limite d'âge supérieure de 70 ans pour la population cible du Programme, conformément à l'Ordonnance fédérale du 23.06.1999 sur la garantie de la qualité des programmes de dépistage du cancer du sein réalisé par mammographie. Les termes des Ordonnances fédérales et cantonales ainsi que les dispositions de la LAMal font référence, pour la population cible, aux « femmes âgées de 50 ans et plus ». Ce projet est en cours.

Dans l'attente d'une solution à ce dossier, le Conseil de Fondation a décidé, de payer les mammographies de dépistage réalisées pour des femmes âgées de 70 ans et plus, avec le fond alloué à la Fondation par la LGCC.

- Femmes assurées dans le cadre des organisations internationales

Les femmes assurées dans le cadre des organisations internationales et résidentes dans le canton reçoivent les courriers du Programme de dépistage. Aucun accord ne lie les caisses d'assurance maladie des organisations internationales et la Fondation. Le Groupe des radiologues genevois (GRG) s'est prononcé le 12.06.2001 en faveur de la participation de ces femmes au Programme genevois de dépistage du cancer du sein. Depuis, le Conseil de Fondation s'est également prononcé en faveur de leur participation au Programme et engagé à ce qu'un accord soit établi avec les caisses d'assurance maladie des organisations internationales.

- Femmes non assurées

La Fondation dispose d'un fond limité et alloué par la LGCC permettant d'assurer le financement de mammographies de dépistage pour des femmes habitantes dans le canton de Genève en situation de précarité économique.

## 5.3 SÉANCES

### Séances du Conseil de Fondation

Depuis janvier 2001, le Conseil de Fondation a tenu six séances.

Le Conseil de Fondation et le Comité médical ont également tenu deux séances conjointes.

La direction générale de la santé a quant à elle organisé deux séances de coordination auxquelles ont participé des représentants du Conseil de fondation.

Les principaux thèmes abordés lors de ces séances ont concerné :

- les modifications des conditions de remboursement de la mammographie ;
- les modalités de facturation par les radiologues ;

- les modalités de remboursement des mammographies par les caisses d'assurance maladie ;
- les modalités de participation des femmes assurées dans le cadre des assurances des organisations internationales ;
- la définition de la population cible du programme ;
- les campagnes de communication destinées aux femmes ;
- la classe d'âge de la population cible ;
- la collaboration avec les médecins ;
- l'évaluation externe du Programme de dépistage ;
- le programme informatique de gestion des données du Centre ;
- le renvoi des mammographies archivées au Centre ;
- la gestion administrative et financière de la Fondation.

### **Séances du Comité médical**

Au cours de l'année 2001, le Comité médical s'est réuni à quatre reprises.

Il a eu à traiter des questions relatives à :

- la définition de la population cible du Programme ;
- la participation des femmes assurées dans le cadre des assurances des organisations internationales ;
- l'archivage des mammographies et le suivi des films didactiques ;
- la révision du document du Programme « questionnaire au médecin » de recueil des informations dans le cadre des mammographies signalées comme « positives » ;
- l'usage des informations traitées dans le cadre de l'évaluation externe, après transmission des données du Centre au Registre genevois des tumeurs ;
- la collaboration avec les médecins ;
- la représentation de la Fondation dans le cadre des campagnes de communication ;
- le rôle du Comité médical.

### **5.4 EVALUATIONS DU PROGRAMME**

Il a été procédé à trois évaluations du programme de dépistage :

- « Evaluation prospective des conséquences psychologiques et comportementales du dépistage par mammographie à Genève en 2000-2001

Cette étude, au bénéfice d'un mandat de la LGCC, a été menée par l'Institut de médecine sociale et préventive de Genève (IMSP), auprès d'un collectif d'environ 4000 femmes concernées par le Programme. Pour cette étude, l'information a été collectée par autoquestionnaires envoyés par voie postale.

Le premier rapport « Enquête initiale 2000 » est achevé.

- Evaluation épidémiologique du Programme

Cette évaluation est réalisée par le Registre genevois des tumeurs (RGT), dans le cadre d'un mandat de la Planification sanitaire qualitative (PSQ). La direction du Programme transmet l'ensemble des données informatisées du Programme genevois de dépistage du

cancer du sein au RGT. Cette transmission des données relève d'une part de la loi fédérale sur la protection des données et son ordonnance d'application (RS 235.1 et 235.11) et d'autre part de l'ordonnance concernant les autorisations de lever le secret professionnel en matière de recherche médicale (RS 235.154).

Le premier rapport « Évaluation épidémiologique de l'efficacité du Programme genevois de dépistage du cancer du sein », est achevé. Il concerne la période 01.03.1999–31.12.2000.

- « Evaluation du contexte, de l'organisation et des responsabilités du Programme »

Cette étude, intitulée « Evaluation du contexte, de l'organisation et des responsabilités du programme de dépistage du cancer du sein à Genève, en vue de son efficacité », a été réalisée par l'IMSP, RGT, dans le cadre de la PSQ. Le rapport est achevé.

## **5.5 LES DOCUMENTS DU PROGRAMME**

- Le « Questionnaire médical à l'intention du médecin »

Le « Questionnaire médical à l'intention du médecin », réécrit en 2000, a remplacé la version initiale en 2001. Sa présentation simplifiée vise à obtenir un meilleur retour, de la part des médecins, des informations relatives à la prise en charge et au suivi des femmes présentant une anomalie signalée comme suspecte à la mammographie. Ce retour d'informations est nécessaire, pour le fonctionnement du Centre et pour l'évaluation externe du Programme.

La systématisation des envois de courriers de relance aux médecins, les invitant à nous retourner ces informations, a permis d'augmenter ces retours. La qualité de l'information collectée reste toutefois souvent lacunaire.

Si les développements du Programme informatique de gestion des données du Centre permettent d'effectuer l'informatisation de ces questionnaires, la capacité de travail du Centre n'a pas permis d'en réaliser la saisie.

- Les brochures

Le groupe de travail chargé, au niveau intercantonal, de mener une réflexion relative à l'information aux femmes, a rendu ses conclusions en novembre 2001, sous forme de « Recommandations pour une meilleure information sur le cancer du sein ».

Ce document préliminaire devrait servir de référence pour initier les travaux de révision des brochures qui, au niveau intercantonal, débuteront en avril 2002.

## **5.6 LE PROGRAMME INFORMATIQUE**

Différentes mises à jour du programme informatique pour son optimisation ont eu lieu durant l'année 2001 à la demande du personnel. Ce nouvel instrument de travail donne entière satisfaction à ses utilisateurs. Couplé au programme informatique du centre, un programme statistique permet au personnel de sortir des tableaux de bord quotidiens.

## **6. PERSPECTIVES**

La fondation doit agir de façon à augmenter l'engagement de la population féminine genevoise dans le Programme de dépistage du cancer du sein. Dans ce cadre, des traductions des documents tels que lettres d'information, questionnaires et autres dans les différentes langues les plus usitées par la population féminine habitant le canton de Genève sont actuellement en cours. Ainsi les différents milieux socioculturels pourront plus facilement être contactés.

En parallèle, les activités concernant la structure du contrôle de qualité doivent se concrétiser, de même que les conventions régissant les rapports avec les assurances maladie et les modalités de remboursement de ces prestations.

Le canton de Genève est à l'avant-garde en Suisse (avec les cantons de Vaud et du Valais) pour la mise en place de telles politiques de santé publique dont l'utilité est reconnue internationalement. Mais des efforts sont encore à faire pour atteindre les buts définis initialement.

## **7. CONCLUSION**